

Populations fragiles

L'accompagnement du vieillissement de la population - notamment la prise en charge des populations dépendantes - et l'intégration des personnes handicapées nécessitent de répondre à des besoins souvent similaires. Face au déficit de structures d'accueil, le maintien à domicile des seniors offre de nombreux avantages. Cette solution suppose néanmoins une réponse concrète en matière d'emplois dans les services à la personne, d'adaptation des logements et de maintien du lien social. Enfin, l'amélioration de l'accessibilité des espaces publics est un enjeu majeur : faire une place aux publics fragiles favorise un « vivre ensemble » et préserve la dignité de l'Homme.

1. UNE HAUSSE DES POPULATIONS AGEES DEPENDANTES

La Ville de Saint Jean de la Ruelle estime que la population âgée de la commune va doubler d'ici 2020. Le vieillissement des habitants et l'augmentation des seniors dépendants nécessitent, dès à présent, d'anticiper les besoins : développer des structures d'hébergement conviviales et accompagner le maintien à domicile.

Une population âgée croissante

La population stéoruellane vieillit : en 2006, les seniors représentaient 1 stéoruellan sur 5 soit 3 397 personnes et 1/3 avait plus de 75 ans (1 338 habitants). Les plus de 75 ans, fortement dépendants, sont de plus en plus nombreux : cette tranche d'âge représentait 8,2% de la population en 2006, 6,9% en 1999.

Le Centre Communal d'Action Social estime que la population de plus de 60 ans pourrait doubler d'ici 2020 et atteindre 6 800 personnes (2 200 pour les plus de 75 ans).

Un déficit de structures au regard des enjeux

Saint Jean de la Ruelle compte une Maison de retraite, Raymond Poulin, - c'est un Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes de 94 lits - et une résidence d'accueil temporaire en annexe (12 chambres) gérée par une structure associative.

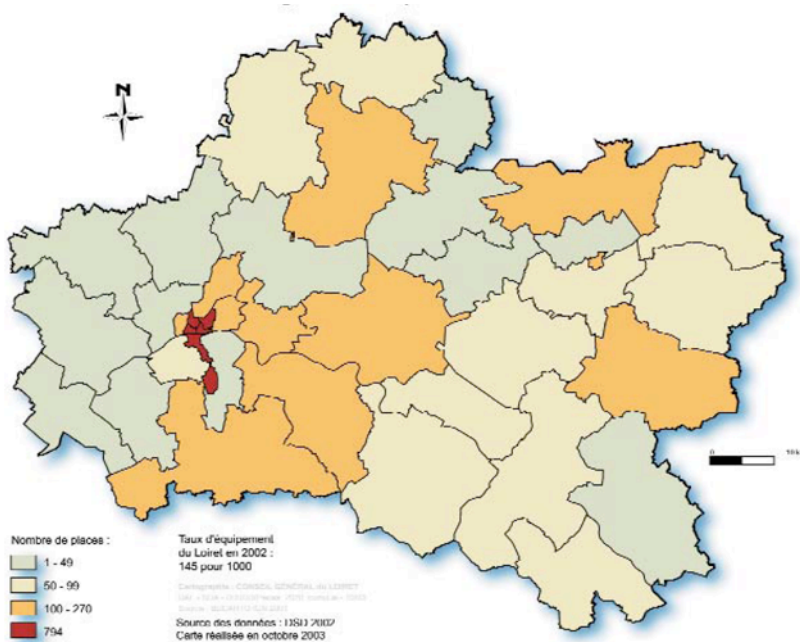


Entre 1990 et 1999, le nombre d'habitants de plus de 60 ans a progressé de 20,8% :
10,9% pour les 60-74 ans et 45,3% pour les plus de 75 ans.

Populations fragiles

Le nombre de places en structure d'hébergement est nettement insuffisant. Les structures actuelles ne couvrent les besoins que d'un senior (> 75 ans) sur 14. De plus, le temps d'attente pour obtenir une place en structure est long : il est estimé à 3 ans.

PROJECTION DES BESOINS DE PLACES D'HEBERGEMENT DANS LE DEPARTEMENT DU LOIRET, A L'HORIZON 2020



Source : Schéma départemental en faveur des personnes âgées CG 45

La carte ci-dessus illustre les besoins d'hébergement dans le Loiret, à l'horizon 2020. Les besoins seront particulièrement accrus à Orléans (en rouge) mais aussi à Saint Jean de la Ruelle.

Diversifier les structures d'accueil

Une résidence pour seniors de plus de 65 ans a été construite en 2009 sur le site du Clos de la Jeunette, près du centre-ville de Saint Jean de la Ruelle. Le bâtiment, au cœur d'un espace boisé, accueille au rez-de-chaussée l'Espace seniors. Il est destiné à des personnes encore valides, qui peuvent, quand elles le souhaitent, bénéficier des services de l'Espace seniors.

L'Espace seniors propose un service de restauration collective, tous les jours sauf le week-end ; un service d'animation et un service de transport pour véhiculer les adhérents (116 personnes) vers les sites d'animation municipaux un espace de services avec restauration, géré par l'agglomération. Ce foyer-club-restaurant est ouvert à tous les stéoruellans seniors.

Selon le 5ème baromètre Sofres consacré aux « Français et le grand âge » (paru en avril 2009), 52% des français affichent une mauvaise opinion des maisons de retraite : 97% jugent qu'une place en maison de retraite coûte cher et 40% estiment que les personnes âgées y sont souvent maltraitées. 79% avouent y placer parents ou grands-parents à contre-cœur.

La résidence pour seniors sera composée de 39 logements, en accession à la propriété et en location, gérés par l'OPAC du Loiret : 13 pavillons en béguinage et 26 appartements, entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Populations fragiles

Face au vieillissement de la population, le développement de structures d'accueil est essentiel. En ce sens, la démarche de la Ville est positive et mériterait d'être reconduite. Sachant que la construction d'un établissement coûte entre 2 et 4 millions d'euros pour un accueil de 20 à 50 places, l'enjeu revêt également une dimension financière.

De nouveaux modes d'hébergement se développent en France :

- l'hébergement en famille d'accueil : cette formule permet de bénéficier d'une ambiance conviviale et plus intime. En 2001, on dénombrait seulement 51 places pour les personnes âgées, à l'échelle du département.
- des structures alternatives aux maisons de retraite, pour les personnes âgées autonomes. Exemple : les PapyLoft en Normandie (logements sociaux), la Maison des Babayagas à Montreuil (inspiré des béguinages).

Des seniors en situation de précarité

L'accès aux structures d'hébergement doit aussi prendre en compte les inégalités de ressources des personnes âgées

Le revenu moyen des seniors est particulièrement faible : 700 euros/ mois selon le CCAS. Or, le coût moyen d'une maison de retraite, en France, représentait, en avril 2009, 2 200 euros/mois (Source : Tns-Sofres).

Par conséquent, le développement de structures d'hébergement doit aussi prendre en considération le niveau de revenus des seniors afin de réduire les inégalités d'accès aux établissements.

Remarque : la précarité peut se traduire par un défaut de soin, une dénutrition, un logement précaire, voire insalubre pour les personnes âgées propriétaires qui n'ont pas les moyens d'effectuer des dépenses d'entretien / rénovation.

Anticiper une demande croissante de services à domicile

Face au manque de places en structures d'hébergement, au coût que cela représente, etc. les personnes âgées choisissent de rester le plus longtemps possible à leur domicile. Les départs en maison de retraite concernent donc les personnes en perte d'autonomie ou isolées. Le maintien à domicile offre de multiples avantages (environnement familial, faible coût...) mais peut conduire à isoler les seniors.

L'ouverture du Centre Local d'Information et de Coordination en mai 2009 doit permettre d'impulser une réflexion autour de la diversification de l'offre d'accueil sur le territoire.

En 2006, 80 stéoruellans bénéficiaient de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, versée par le Conseil Général.

La Ville apporte un soutien financier aux personnes âgées, sous condition de ressources : une aide au transport SETAO (10 voyages/mois pour les personnes non imposables), et une allocation de fin d'année (628 euros pour une personne seule, 1 127 euros pour un couple).

Le nombre moyen de bénéficiaires de la téléassistance augmente tous les ans : 49 personnes/mois en 2006 ; 59 en 2007 et 68 en 2008.

Populations fragiles

Avec le vieillissement de la population, les demandes d'accompagnement pour le portage des repas à domicile, la téléassistance et l'aide à domicile vont progresser.

Or, le nombre de repas portés à domicile a diminué de 6,3% entre 2007 et 2008 (21 708 repas servis en 2008 soit 1 809 repas par mois). Cette diminution s'explique par la modification des critères d'inscription en 2008 : le portage des repas à domicile est à présent réservé aux personnes dépendantes. Les personnes âgées ne peuvent plus y recourir de façon ponctuelle.

Depuis mars 2009, la Ville s'est orientée vers une production en liaison froide, assurée par un Etablissement et Service d'Aide par le Travail de Meung sur Loire. Paradoxalement, le nombre de repas produits a été divisé par 2 (906 repas sont livrés chaque mois : 430 à domicile et 476 pour l'espace seniors du Clos de la Jeunette) alors que les besoins progressent.

Le projet de construction d'un équipement commun de cuisine à Saint-Jean de Braye d'ici 2012 devrait permettre d'augmenter la production de repas à domicile. La future cuisine centrale devrait assurer la production de 2500 repas par jour pour les écoles, les restaurants du personnel etc.

Partage : Les participants regrettent que les métiers de l'aide à domicile soient encore peu valorisés. Il semble également que la précarité puisse être un frein au développement de ce secteur.

Un pas en faveur de l'intergénéralité

L'Espace seniors du Clos de la Jeunette propose de nombreuses animations aux seniors : gym douce, théâtre, chorale, atelier mémoire, cuisine, Internet, ateliers d'écriture... Il accueille un public de plus en plus fragile, qui peut présenter des problèmes de santé et de comportement.

Des partenariats établis entre la Maison de retraite, l'Amicale des Anciens, les bibliothèques, les centres de loisirs... permettent de mettre en place des animations intergénérationnelles : échanges autour de la lecture (encadré), rencontres mensuelles avec les enfants de la crèche du Coquelicot et du Centre de Loisirs Suzanne Lacorre...

Partage : L'association « At Home crochus » permet de mettre en relation des personnes âgées qui disposent d'une chambre libre avec des étudiants qui recherchent un logement.

Le choix d'implanter la future cuisine commune à Saint-Jean de Braye, - située à 12 km de Saint Jean de la Ruelle - soulève des protestations : les déplacements vont engendrer des pollutions. Certains préconisent le transport des repas par la future ligne de tramway ou encore par la Loire.

Le prix des Incorruptibles permet aux jeunes et aux seniors de se rencontrer et d'échanger autour de livres traitant de la vieillesse, de la mort...

Dans le cadre du Festival Ballades d'Été, un concert et des animations ont été organisés à la maison de retraite (le 21 août 2009).

Populations fragiles

2. MIEUX CONNAITRE LES PUBLICS HANDICAPES

L'enjeu pour la commune est de développer sa connaissance des publics handicapés. La réalisation d'une Analyse des Besoins Sociaux permettrait de définir les besoins réels de ces habitants.

Une connaissance des populations handicapées à affiner

La ville n'a qu'une faible connaissance des personnes handicapées (type de handicaps, degré d'autonomie, logement adapté etc.). A l'échelle du département, le constat est le même : faute de liste d'attente et de comptage des personnes maintenues dans leur famille, il est impossible d'étudier et d'anticiper les besoins relatifs aux personnes handicapées.

Connaître les types de handicaps (visuel, moteur, mental, auditif) permettrait à la commune d'évaluer les besoins réels et d'y apporter des réponses ciblées.

Le Loiret souffre d'un déficit de places en établissements, qui risque de s'amplifier en raison de :

- l'accroissement démographique
- le vieillissement de la population handicapée et des familles qui les prennent en charge.

Ce déficit n'est pas quantifié, faute d'évaluation des besoins.

Une structure d'accueil des jeunes sourds

Face au manque de structures d'accueil des personnes handicapées à l'échelle départementale (encadré), le maintien à domicile est également favorisé.

Saint Jean de la Ruelle accueille le siège de l'Association de Patronage de l'Institution Régionale des Jeunes Sourds d'Orléans (APIRJSO). Cette association gère l'I.Ré.S.D.A, (l'Institut Régional pour Sourds et Déficiants Auditifs) implanté dans la commune, ainsi que l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail « Le Clair Logis », situé à Oucques (à 20 km de Blois).

L'IRÉSDA fait partie intégrante de la vie de la commune : l'établissement participe régulièrement aux animations municipales (voir plus loin).

3. UNE POLITIQUE VOLONTAIRE POUR ENCOURAGER L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPEES

La Ville souhaite favoriser la mobilité et l'autonomie des personnes handicapées dans la sphère publique comme privée. Cela se traduit par des aménagements physiques, par des mesures encourageant l'accès à l'emploi, aux loisirs, à l'éducation etc. et une volonté de changer le regard porté sur le handicap. En la matière, la démarche menée par la Ville est très positive.

Populations fragiles

Des logements adaptés ?

Saint Jean de la Ruelle bénéficie du Programme d'Intérêt Général (PIG) de l'Agglomération orléanaise pour « l'adaptation des logements au vieillissement de la population et au handicap physique ».

Sur la période 2005-2007, le PIG prévoyait 600 diagnostics et 300 aides aux travaux. Au regard des objectifs définis sur l'agglomération, cette mesure a été jugée satisfaisante. Toutefois, l'impact sur la commune de Saint Jean de la Ruelle n'est pas quantifié. Construire des logements dits « handicapables » permet de répondre concrètement aux défauts de mobilité auxquels chacun se retrouve un jour confronté (Voir la fiche Habitat et HQE).

Partage : La Ville apparaît comme la structure compétente pour développer des actions en faveur de l'adaptation des logements, et pour promouvoir l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (qui accorde des crédits et des subventions).

En 2007, 91% des objectifs de diagnostics du PIG étaient réalisés (85% en 2006) et 112% des objectifs de logements aidés (46% en 2006).

Favoriser la mobilité : une réflexion collective

Une commission extra-municipale pour l'insertion des personnes retraitées (composée de citoyens, d'élus, de partenaires sociaux...), créée en 1995, a permis d'engager des actions en faveur des personnes âgées : aménagements dans les transports en commun mais aussi animations et ateliers de prévention (lutter contre l'isolement). Cette commission a fusionné avec la Commission extra-communale d'accessibilité suite à la loi de février 2005.

La création d'une Commission extra-communale d'accessibilité des lieux publics en 2008 a permis de travailler sur des problématiques analogues. Cette commission est divisée en 4 groupes de travail : semaine « Autonomie et Handicap », accessibilité de la ville, communication et signalétique, et accueil des enfants et jeunes handicapés.

Une aide au transport (une carte pour dix voyages par mois) est attribuée par la Ville à toute personne handicapée (reconnue à au moins 80 %) ou aux personnes accompagnatrices.

Elle a notamment contribué à l'amélioration de l'accès et l'installation de sanitaires spécifiques à l'espace Leopold Sédar Senghor, la mise en accessibilité de la rue des Agates, l'aménagement des abords du centre commercial des Dix Arpents, de la rue Paul Doumer et du parvis de la salle de spectacle rue Bernard Million. Ces aménagements s'inscrivent dans l'obligation légale de mettre aux normes d'accessibilité la voirie et les établissements publics d'ici 2015.

Populations fragiles

Partage : Plusieurs participants constatent que les locaux du Secours Populaire, aux Salmoneries, ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Développer l'accès à l'emploi

En 2007, un forum organisé avec l'Espace Emploi Formation, l'AGEFIPH et Cap Emploi, a permis de mettre en relation une quinzaine d'entreprises présentes sur le territoire (Go Sport, Auchan, Bernardi...) avec des travailleurs handicapés. Néanmoins, ce type d'événement sensibilise les chefs d'entreprise, les acteurs locaux et le grand public aux difficultés d'accès à l'emploi que rencontrent les personnes handicapées.

En revanche, la Ville a encore des efforts à accomplir en interne : le taux d'emploi des handicapés est inférieur au taux légal de 6% (voir la fiche Ville éco-acteur).

Un accueil des enfants handicapés

Le service petite enfance s'attache à répondre à l'accueil des enfants handicapés (encadré). La mise en place d'un protocole d'accueil - pour les structures municipales extra-scolaires et périscolaires - va permettre de désigner un « référent handicap » à l'échelle de la commune.

Cet agent assurera la médiation entre les parents et les structures municipales (centres sociaux, crèches...).

Trois écoles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite : Jean Moulin au nord, Jules Lenormand au centre, et François Mitterrand au sud.

Le groupe scolaire François Mitterrand a une Classe d'Intégration Spécialisée (CLIS) qui accueille les enfants en situation de handicap.

Des actions positives en matière de culture

Les établissements culturels de Saint Jean de la Ruelle proposent des animations aux publics handicapés : la Médiathèque Anna Marly et l'annexe jeunesse Chat Perché proposent des livres audio, des livres en gros caractère et des lectures publiques traduites en Langue des Signes Française (en partenariat avec l'IRéSDA).

L'exposition tactile et sonore « Touches et Notes de lumières » - en partenariat avec l'association « Artesens » - en janvier 2008, a permis à de jeunes aveugles de découvrir des œuvres picturales, en musiques. Les tableaux étaient accompagnés de commentaires audio et en braille, et de supports permettant une approche des œuvres par le toucher.

Un guide « Accessibilité Culturelle Loiret » a été réalisé dans le cadre du Pôle Culture MDPH45. Il répertorie les lieux culturels accessibles aux personnes handicapés.

Changer le regard sur le handicap

La Ville organise depuis 3 ans une semaine « Autonomie et Handicap ». Cet événement est couplé à la Semaine Bleue (la semaine nationale des retraités et personnes âgées).

Populations fragiles

Cette démarche, très positive, s'inscrit pleinement dans l'esprit du développement durable : elle s'attache à recréer du lien social et favorise une prise de conscience de l'isolement dans lequel peuvent se trouver les personnes handicapées et âgées.

De nombreuses activités sont organisées :

- activités sportives avec Handisport,
- apéritifs-débat sur des thématiques comme l'autisme, l'accessibilité du logement, l'insertion des athlètes handicapés dans un club valide
- portes-ouvertes à l'IRéSDA
- spectacle de GEIST 21 (Groupe d'Etude pour l'Insertion Sociale des personnes porteuses de la Trisomie 21)
- atelier lecture animé par le RERS (Réseau d'Echanges réciproques de Savoirs) et lecture d'un conte traduit en langage des signes à la Médiathèque Anna Marly
- ateliers manuels et d'écriture, loto et jeux intergénérationnels à l'Espace seniors du Clos de la Jeunette, avec le Centre de Loisirs Suzanne Lacorre.

Pour favoriser l'accès à l'information et faciliter les démarches des personnes malentendantes ou malvoyantes, la Ville a formé des agents municipaux à la Langue des Signes Française et créé une boîte vocale d'information.

Forces

- Une volonté d'intégrer les personnes âgées et handicapées dans la vie ordinaire
- L'accueil des enfants handicapés dans les structures péri-scolaires
- Une semaine de sensibilisation au handicap
- Des activités intergénérationnelles

Opportunités

- Obligation légale de mise en accessibilité des lieux publics d'ici 2015

Pistes d'actions

- Réaliser une Analyse des Besoins Sociaux
- Créer des structures d'hébergement pour les personnes âgées alternatives aux maisons de retraite traditionnelles, qui prennent en considération les inégalités de revenus
- Construire des résidences intergénérationnelles

Faiblesses

- Un déficit de structures d'hébergement pour personnes âgées et handicapées, des délais d'attente longs

Menaces

- Le vieillissement de la population et l'augmentation de la dépendance
- La précarité des seniors